



Mon mari a été victime d'un mariage arrangé au maroc

Par **ilyess**, le **13/10/2009** à **11:09**

Bonjour, mon mari, français d'origine marocaine, c'est fait berné au maroc. en 1999, ces parents lui ont organisés une rencontre avec une femme marocaine, pour éventuellement le marier, il a du signer des papiers, pensant que c'était juste pour pouvoir faire connaissance avec elle et se promener dans la rue. Il la rencontrée quelque fois sans plus. Nous nous sommes rencontrés en 2003 et marié en 2008 et nous avons 3 enfants le plus grand ayant 5 ans. Mais aujourd'hui, nous sommes relancés régulièrement par la famille de celle ci, lui demandant de l'argent et apparemment elle l'a mené devant les tribunaux, hier mon mari a reçu par la gendarmerie nationale deux convocation pour aller se présenter au tribunal, au maroc le 14 et 22 octobre, mais mon mari a peur qui le retienne incarcérer là bas car nous ne connaissons absolument les lois marocaines. Mon mari a toujours été près à divorcer, parce que il s'avère qu'ils été bien mariés, mais il ne sait pas exactement quels papiers il a pu signé en 1999, et on ne comprend pas comment cette famille (sa soi disant femme, et ses parents) peuvent pouvoir réclamer de l'argent pour un "mariage" qui n'a jamais été consommé, de plus ils n'ont jamais vécu ensemble, ils ne se sont rencontrés que quelque fois, elle habitant au maroc et lui en france. De plus voudrions savoir quels peuvent être les pouvoirs des tribunaux marocains? Est ce qu'ils peuvent le faire incarcérer depuis le maroc ou l'extrader? Comment peut il faire pour se sortir de cette affaire?